



**EXTRAIT DU REGISTRE**  
**des**  
**délibérations du Conseil de Communauté**

N° délib. : 000441

**Séance du vendredi 25 janvier 2008**

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle des séances de la C.C.I.D - 46 avenue Villarceau à  
Besançon,  
sous la présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET

Conseillers communautaires en exercice : 138

**Etaient présents :** **Amagney :** M. Jean-Pierre FOSTEL - **Arguel :** M. André AVIS - **Auxon-Dessus :** M. Serge RUTKOWSKI - **Avanne Aveney :** M. Jean-Pierre TAILLARD - **Besançon :** M. Eric ALAUZET, Mme Catherine BALLOT, M. Denis BAUD, M. Teddy BENETEAU de LAPRAIRIE, M. Pascal BONNET, M. Patrick BOURQUE, Mme Annaïck CHAUVET, M. Jean-Claude CHEVAILLER, Mme Marie-Odile CRABBE-DIAWARA, M. Benoît CYPRIANI, M. Jean-Jacques DEMONET, M. Emmanuel DUMONT, Mme Béatrice FALCINELLA, Mme Françoise FELLMANN, M. Jean-Louis FOUSSERET, M. Didier GENDRAUD, M. Abdel GHEZALI, Mme Paulette GUINCHARD, Mme Martine JEANNIN, Mme Sylvie JEANNIN, M. Michel JOSSE, Mme Lucile LAMY, M. Michel LOYAT, M. Jacques MARIOT (jusqu'au rapport 11.6), Mme Annie MENETRIER, M. Franck MONNEUR, Mme Jacqueline PANIER, Mme Danièle POISSENOT, Mme Françoise PRESSE, M. Jean ROSSELOT (jusqu'au rapport 1.1.1), M. Jean-Claude ROY, Mme Danièle TETU, Mme Corinne TISSIER, Mme Nicole WEINMAN - **Beure :** M. Philippe CHANEY (représenté par M. Frédéric PROST), M. Pierre JACQUET (représenté par M. Auguste KOELLER) - **Boussières :** M. Bertrand ASTRIC - **Braillans :** M. Alain BLESSEMAILLE - **Busy :** M. Philippe SIMONIN - **Chaleze :** Mme Josseline SEITZ - **Champagney :** M. Claude VOIDEY - **Champvans les Moulins :** M. Jean-Marie ROTH - **Chatillon le Duc :** M. Gilbert CANILLO - **Chaucenne :** M. Bernard VOUGNON - **Dannemarie sur Crête :** M. Jean-Pierre PROST - **Deluz :** M. Yves TARDIEU - **Ecole Valentin :** M. André BAVEREL, M. Yves GUYEN - **Fontain :** M. Jean-Paul DILLSCHNEIDER - **François :** Mme Françoise GILLET, M. Claude PREIONI (représenté par M. Jean-Louis BAULIEU) - **Grandfontaine :** M. Richard SALA (représenté par M. François LOPEZ) - **La Chevillotte :** M. Jean PIQUARD - **Mamirolle :** M. Jacques-Henry BAUER, M. Dominique MAILLOT - **Marchaux :** M. Bernard BECOULET - **Mazerolles le Salin :** M. Daniel PARIS - **Miserey Salines :** M. Marcel FELT, M. Denis JOLY - **Montfaucon :** M. Pierre CONTOZ (représenté par M. Michel CARTERON) - **Montferrand le Château :** M. Marcel COTTINY, M. Pascal DUCHEZEAU - **Morre :** M. Gérard VALLET - **Nancray :** M. Jean-Pierre MARTIN - **Noironte :** M. Bernard MADOUX - **Novillars :** M. Bernard BOURDAIS - **Osselle :** M. Jacques MENIGOZ - **Pelousey :** M. Jacques TERVEL - **Pouilley les Vignes :** M. Albert DEPIERRE - **Roche lez Beupré :** M. Roland BARDEY, M. Michel SCHNAEBELE - **Routelle :** M. Claude SIMONIN - **Saône :** M. Bernard GUYON, Mme Christelle PETITJEAN - **Serre les Sapins :** Mme Nicole BARBEAU, M. Gabriel BAULIEU - **Tallenay :** M. Jean-Yves PRALON - **Thoraise :** M. Jean-Paul MICHAUD - **Torpes :** M. Denis JACQUIN - **Vaux les Prés :** M. Bernard GAVIGNET

**Etaient absents :** **Audeux :** Mme Françoise GALLIOU - **Auxon-Dessous :** M. Jacques CANAL, M. Jacques THIEBAUT - **Auxon-Dessus :** M. Michel BITTARD - **Avanne Aveney :** M. Christian GAGNEPAIN - **Besançon :** M. Patrick BONTEMPS, Mme Françoise BRANGET, Mme Martine BULTOT, Mme Claire CASENOVE, Mme Rosine CHAVIN-SIMONOT, Mme Catherine COMTE-DELEUZE, Mme Nicole DAHAN, M. Yves-Michel DAHOUI, Mme Marie-Marguerite DUFAY, M. Vincent FUSTER, Mme Jocelyne GIROL, M. Loïc LABORIE, M. Bernard LAMBERT, M. Christophe LIME, M. Sébastien MAIRE, M. Bruno MEDJALDI, Mme Catherine PUGET, M. Jean-Paul RENOUD-GRAPPIN, M. Michel ROIGNOT, Mme Martine ROPERS, Mme Joëlle SCHIRRER - **Boussières :** M. Michel POULET - **Chalezeule :** M. Raymond REYLE - **Champoux :** M. Norbert DUPREY - **Chatillon le Duc :** M. Jean-Marie DELACHAUX - **Chaufontaine :** M. Alain CUCHE - **Chemaudin :** M. Gilbert GAVIGNET, M. Jean-Yves RENO - **Dannemarie sur Crête :** M. Gérard GALLIOT - **Genes :** M. Gabriel JANNIN - **Grandfontaine :** M. Jean JOURDAIN - **La Vèze :** M. Philippe CHANAU - **Larnod :** Mme Martine BERGIER - **Le Gratteris :** Mme Nicole JANNIN - **Montfaucon :** M. Jean-Marie VERNET - **Morre :** M. Jean-Michel CAYUELA - **Nancray :** M. Daniel ROLET - **Novillars :** Mme Raymonde BOURLON - **Pelousey :** Mme Annick CHARPY - **Pirey :** M. Claude BARTHOD-MALAT, M. Robert STEPOURJINE - **Pouilley les Vignes :** M. Jean-Marc BOUSSET - **Pugey :** Mme Marie-Noëlle LATHUILIERE - **Thise :** M. Claude BULLY, M. Jacques SIFFERLIN - **Rancenay :** M. Michel LETHIER - **Vaire Arcier :** M. Patrick RACINE - **Vaire le Petit :** M. Jean-François THIEBAUD - **Vorges les Pins :** M. Charles BATISTE

**Secrétaire de séance :** M. Abdel GHEZALI

**Procurations de vote :**

**Mandants :** J. CANAL, F. BRANGET, C. COMTE-DELEUZE, Y-M DAHOUI, V. FUSTER, B. LAMBERT, J. SCHIRRER, M. POULET, J-M DELACHAUX, M. BERGIER, J-M VERNET, J-M CAYUELA, D. ROLET, C. BARTHOD-MALAT, R. STEPOURJINE, M. LETHIER

**Mandataires :** S. RUTKOWSKI, P. BONNET, M. JOSSE, F. MONNEUR, J. MARIOT, J. ROSSELOT, Y. TARDIEU, B. ASTRIC, G. CANILLO, A. AVIS, M. CARTERON, G. VALLET, J-P MARTIN, M. FELT, J-P TAILLARD, M. COTTINY

**Objet :** **Subvention au mandat d'étude lancé par la Ville de Besançon pour finaliser le projet d'aménagement du pôle Besançon Viotte TGV**

## Subvention au mandat d'étude lancé par la Ville de Besançon pour finaliser le projet d'aménagement du pôle Besançon Viotte TGV

**Rapporteur : Denis BAUD, Vice-Président**

Inscription budgétaire	
BP 2008	Montant BP 2008 : 74 810 €
Imputation : 204.90	Montant de l'opération : 74 810 €
	Solde après cette opération : 0 €

### Résumé :

La mise en service du TGV Rhin-Rhône fin 2011 est une opportunité exceptionnelle pour le développement de notre agglomération. Afin de tirer le meilleur parti de cet équipement, une stratégie d'accueil d'ensemble a été définie par une gouvernance spécifique regroupant l'ensemble des collectivités concernées et les services de l'Etat. Cette gouvernance prépare les mesures d'aménagement à mettre en oeuvre. Il est notamment envisagé de développer une offre économique très ambitieuse à vocation tertiaire autour des deux gares TGV de l'agglomération, à Viotte et autour de la gare nouvelle sur les communes d'Auxon-Dessus et Auxon-Dessous.

Le 9 novembre dernier, le Grand Besançon a décidé de déclarer d'intérêt communautaire la zone d'activité économique autour de la gare TGV d'Auxon afin de lancer les études et la concertation préalables à la création d'une ZAC.

Le 10 mai dernier, la Ville de Besançon décidait d'engager la consultation pour engager un mandat d'étude final permettant de conclure la définition de l'opération de développement du pôle Besançon Viotte TGV. Au terme de cette consultation la Ville de Besançon a confié un mandat d'étude à la SEDD, sous couvert de la gouvernance TGV et en partenariat étroit avec l'agglomération. Le 14 septembre, la Ville a sollicité le Grand Besançon pour contribuer à parité avec elle au financement de ce mandat d'étude d'un coût total de 149 620 € HT, soit une subvention de 74 810 € HT.

### **I. La stratégie d'aménagement pour le système à 2 gares**

Une stratégie d'accueil a été définie fin 2005 autour de l'aménagement du système à 2 gares :

- aménagement à échéance fin 2011 du pôle Viotte en parc tertiaire à vocation métropolitaine, au potentiel de 44 000 m<sup>2</sup> de SHON dont 30 000 m<sup>2</sup> pour des activités tertiaires et 14 000 m<sup>2</sup> pour des services et équipements,
- aménagement à échéance fin 2011 d'un pôle de développement ambitieux à vocation métropolitaine autour de la gare nouvelle à Auxon, au potentiel de 100 000 m<sup>2</sup> de SHON, pour accueillir des activités tertiaires à haute valeur ajoutée,
- développement d'une liaison ferrée à haut niveau de service entre les 2 gares avec des haltes intermédiaires, (Miserey-Salines, Ecole-Valentin, Portes de Vesoul), constituant l'axe nord du TCSP d'agglomération (projet sur lequel un rapport est présenté par ailleurs à cette même séance),
- aménagement des accès routiers à la gare nouvelle par un tracé neuf par l'Est réalisé pour 2011 par le Conseil général du Doubs, et sur lequel le Conseil communautaire s'est prononcé le 12 octobre 2007,
- coordination du développement résidentiel sur l'ensemble des communes du secteur par un schéma de secteur du SCoT en cours d'élaboration avec les communes.

## **II. Les pôles tertiaires autour des 2 gares**

Depuis lors, les études d'opportunité/faisabilité des pôles d'activités autour des gares ont été réalisées ou poursuivies. Elles permettent aujourd'hui d'envisager :

- pôle Viotte : développement sur les emprises RFF et SNCF actuelles d'un projet urbain d'environ 44 000 m<sup>2</sup> de SHON, de part et d'autre de la voie ferrée, avec un passage traversant direct depuis la rue de Vesoul. Outre une refonte complète du parvis de la gare et des stationnements et la réalisation d'un pôle d'échange multimodal (terminus TCSP), le projet comprend 30 000 m<sup>2</sup> de locaux de bureaux renforcés par un équipement attractif (hypothèse centre de congrès en cours d'étude de marché) et une offre de services hôteliers, commerces et restaurants,
- pôle gare nouvelle : développement autour de la gare, au Sud puis au Nord de la LGV, sur 30 à 35 hectares, d'un parc tertiaire calibré à 100 000 m<sup>2</sup> de SHON potentielle, autour d'un concept d'« urbanisme de clairière » tirant profit au maximum de la qualité actuelle de la forêt (chênes centenaires), du milieu naturel (respect des habitats remarquables et intégration des zones humides) et de l'image du bâtiment gare réalisé par la SNCF. Le périmètre exact de l'opération sera défini à l'issue des études d'aménagement à engager ; il maintiendra un « écrin boisé » entre l'opération et des habitations les plus proches d'au moins 200 m d'épaisseur.

Ces deux pôles tertiaires sont complémentaires et font système ; ils sont à considérer comme deux parties d'une ambition d'ensemble.

## **III. Les suites données : études préalables**

1) Concernant le pôle gare nouvelle à Auxon, et suite à la délibération du Conseil Communautaire du 9 novembre dernier, les consultations pour les études d'urbanisme préalables à l'aménagement du site afin de décliner le concept envisagé sont lancées. Ces études permettront d'arrêter l'emprise exacte de l'opération (périmètre de ZAC), de préciser sa composition, sa programmation, ses cahiers des charges qualitatifs en matière d'urbanisme et d'environnement, et son bilan financier.

Elles veilleront à tirer profit de la qualité environnementale du site. A ce titre, elles chercheront l'exemplarité. Ces études aboutiront à la constitution du dossier de création de ZAC et à l'engagement d'une consultation d'aménageurs.

2) Concernant le pôle de développement Besançon Viotte TGV, à l'issue d'une consultation, la Ville a confié début septembre 2007 une mission de mandataire à la SEDD à qui incombe la charge de réaliser et de conduire l'ensemble des analyses encore nécessaires au nom et pour le compte de la Ville, en lien avec ses partenaires.

Le mandataire dispose des objectifs de développement du Pôle Besançon Viotte :

- impulser l'aménagement d'un quartier doté de mixité de fonctions,
- créer une gare traversable du nord au sud permettant le lien entre les quartiers,
- organiser un pôle d'échange multimodal efficient intégrant le TCSP.

Pour assurer le bon fonctionnement du partenariat, il a été retenu d'organiser un comité de pilotage associant autour de la Ville et de la SEDD, le Grand Besançon, les partenaires économiques de l'agglomération (consulaires, agences de développements), l'AUDAB, SNCF et RFF. Un Comité technique est également constitué. L'ensemble des décisions sera validé par le comité d'orientation TGV garant de la cohérence d'ensemble.

*Délibération du vendredi 25 janvier 2008*

*Conseil de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon*

3/4

Le mandat se décompose en deux groupes d'études :

- celles économiques, techniques et de conception, pour lesquelles la SEDD fera appel à des prestations externes, comme celle d'une équipe d'urbaniste paysagiste et d'un B.E. spécialisé dans les domaines des transports, des déplacements et du stationnement pour la conception du projet urbain et sa formalisation dans le cadre d'un parti d'aménagement intégrant le Pôle d'Echange Multimodal et une réponse aux enjeux de stationnement,
- celles nécessaires à la mise au point des conditions financières, administratives et juridiques de l'opération, qui seront réalisées par la SEDD, dans l'objectif d'entrer en phase opérationnelle fin 2008. Ce volet vise à établir, en partenariat, le bilan prévisionnel de la future opération d'aménagement.

Pour la réalisation de ce second groupe d'étude et le suivi du mandat (organisation de la passation des marchés d'étude du premier groupe dont le suivi sera assuré), la Ville engage 149 620 € HT.

Elle sollicite le Grand Besançon pour subventionner cette dépense à hauteur de 50% soit 74 810 € HT.

#### **IV. Caractéristiques générales du pôle Besançon Viotte TGV**

- localisation : autour de la gare au Sud et au Nord de l'emprise ferroviaire entre la rue N. Bruand et l'avenue de la Paix,
- vocation économique : activités tertiaires, hôtellerie, accueil congrès,
- capacité programmatique : 45 000 m<sup>2</sup> de SHON,
- caractéristiques : très forte intégration urbaine et articulation multimodale,
- maîtrise foncière : SNCF et RFF,
- volet urbanistique : classement UF dans le PLU, nécessitant ultérieurement une révision du document d'urbanisme par la commune.

A l'issue de ces études, le type d'opération d'aménagement à mettre en oeuvre sera précisé.

Le Grand Besançon aura alors à étudier l'intérêt de déclarer l'opération d'intérêt communautaire, d'en définir son périmètre, ce qui permettrait de décider des modalités juridiques et financières de transfert du foncier pour cette opération, conformément à l'article L.5211-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**MM. FOUSSERET, BAUD et LOYAT ne prennent pas part au vote.**

**A l'unanimité, le Conseil de Communauté :**

- **décide de subventionner l'opération de mandat d'étude SEDD sous maîtrise d'ouvrage de la Ville de Besançon, menée pour conclure la définition de l'opération de développement du pôle Besançon Viotte TGV,**
- **fixe le montant de cette subvention à 50 % du coût HT du mandat d'étude, soit 74 810 €,**
- **autorise Monsieur le Président à signer la convention permettant le versement de la subvention.**

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 93

Contre : 0

Abstention : 0

Pour extrait conforme,

Le Président